

**Comment soumettre votre demande**

**En Ligne :** Si vous soumettez ce formulaire en ligne, veuillez l'enregistrer sous une forme électronique et le joindre à votre demande quand le système vous invite à le faire. Veuillez transmettre votre demande de permis ou de renouvellement de permis d'agence à : [Agents de sécurité et enquêteurs privés | ontario.ca](https://www.ontario.ca/fr/page/agents-de-securite-et-enqueteurs-privés) (<https://www.ontario.ca/fr/page/agents-de-securite-et-enqueteurs-privés>)



**Par La Poste :** Faites parvenir votre demande dûment remplie et vos documents à :  
ServiceOntario  
Bureau des services de permis d'exercer  
C.P. 4500  
Kingston (Ontario) K7L 0E1

**Instructions et pièces justificatives**

**Ce formulaire doit être rempli pour chaque dirigeant (agent, administrateur, associé ou propriétaire unique) d'une agence nouvelle ou existante.**

Chaque dirigeant d'agence est tenu de :

- Remplir et signer ce formulaire.
- Inclure des **photocopies** lisibles du recto et du verso de deux (2) pièces d'identité acceptables délivrées par le gouvernement.
  - Une (1) pièce d'identité doit prouver l'identité de la personne et inclure son prénom et son nom de famille ou nom unique, sa photo, sa signature et sa date de naissance.
  - Une (1) pièce d'identité doit prouver que la personne est admissible à travailler au Canada.
  - **Important :** Deux (2) pièces d'identité différentes délivrées par le gouvernement doivent être fournies. Une (1) seule pièce d'identité, même si elle remplit toutes les exigences, ne sera pas acceptée.
- Fournir la **copie originale** de sa vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires (VCJAJ), délivrée au cours des six (6) derniers mois.
- Pour consulter les exigences, veuillez visiter : [Agents de sécurité et enquêteurs privés | ontario.ca](https://www.ontario.ca/fr/page/agents-de-securite-et-enqueteurs-privés) (<https://www.ontario.ca/fr/page/agents-de-securite-et-enqueteurs-privés>).

**Remarque :** Pour les demandes en ligne, veuillez imprimer, signer et dater la partie F du formulaire seulement.

**Partie A - Renseignements sur l'agence**

**Veuillez fournir les renseignements suivants :**

---

Numéro de permis SPSE d'agence de l'Ontario (pour un permis existant)

---

Raison sociale

---

Dénomination commerciale (si différente de la raison sociale)

## Partie B - Renseignements sur le dirigeant de l'agence

**Important** : Si la personne a un nom unique, veuillez l'entrer dans le champ **Nom de famille/nom unique**.

Nom de famille/nom unique

Prénom		Autre(s) prénom(s)	
Date de naissance (mm/jj/aaaa)	Poste (dirigeant, administrateur, associé, propriétaire unique)		

### Adresse résidentielle

**Remarque** : Les cases postales ne sont pas acceptées.

N° d'appartement	Adresse civique		Route rurale
Ville/localité/municipalité		Province/territoire/État	Code postal/Zip Code
Pays			
Numéro de téléphone principal		Numéro de téléphone secondaire	
Adresse de courriel			

## Partie C - Vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires (VCJAJ)

Conformément à l'alinéa 11(2)(c) de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête*, tous les dirigeants d'agences doivent accompagner leur demande d'une vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires (VCJAJ).

Avez-vous inclus la **copie originale** de votre VCJAJ délivrée au cours des six (6) derniers mois?

Oui  Non

## Partie D - Déclaration d'infractions

**Remarque** : Si vous avez été **condamné** pour **l'une ou l'autre** des infractions énumérées à l'**Annexe A : Règlement sur le droit à un permis – casier judiciaire vierge**, vous **n'avez pas le droit** de détenir un permis, à moins d'avoir obtenu un pardon ou une suspension de casier.

Votre VCJAJ contient-elle des condamnations pour lesquelles vous n'avez pas obtenu de pardon ou de suspension de casier ou encore des déclarations de culpabilité ou des accusations en suspens non résolues?

**Exemples de ce que vous devez déclarer :**

- Condamnations criminelles pour lesquelles vous n'avez pas obtenu de pardon ou de suspension de casier
- Déclarations de culpabilité (incluant les infractions pour lesquelles vous avez reçu une absolution conditionnelle ou inconditionnelle)
- Accusations criminelles en suspens/pendantes (non résolues)

Oui  Non

Avez-vous des condamnations, déclarations de culpabilité ou accusations en suspens (non résolues) pour des infractions en vertu des lois de tout pays ou État?

**Exemples de ce que vous devez déclarer :**

- Condamnations criminelles pour lesquelles vous n'avez pas obtenu de pardon (à l'extérieur du pays)
- Accusations criminelles en suspens/pendantes (non résolues) (à l'extérieur du pays)
- **Remarque** : Extérieur du pays s'entend d'un pays ou État en dehors du Canada

Oui  Non

Avez-vous des condamnations ou des déclarations de culpabilité pour une infraction provinciale ou une infraction commise en vertu d'une loi d'une autre province ou d'un autre territoire du Canada ou encore des amendes imposées pour des infractions provinciales qui étaient impayées à la date de la déclaration?

**Exemples de ce que vous devez déclarer :**

- Infractions provinciales (p. ex., infractions au *Code de la route*) émises par une province ou un territoire au Canada
- Amendes reliées à des infractions provinciales qui sont impayées

Oui  Non

**Si vous avez répondu « oui » à l'une des questions qui précèdent, veuillez déclarer dans le tableau ci-dessous les infractions, déclarations de culpabilité ou amendes impayées qui ne figurent pas dans votre VCJAJ. Si vous avez besoin de plus de place, ajoutez une autre feuille.**

- **Important** : Vous devez remplir tous les champs ci-dessous. Si vous omettez d'indiquer le mois et l'année, votre demande sera considérée incomplète et pourrait vous être retournée. Si vous ne vous souvenez plus de la date exacte de l'infraction, veuillez répondre du mieux que vous pouvez.
- **Ne déclarez pas** des condamnations pour lesquelles vous avez obtenu un pardon ou une suspension de casier ou encore des condamnations et des déclarations de culpabilité pour des infractions commises quand vous étiez adolescent comme il est défini aux termes de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* ou la *Loi sur les jeunes délinquants*.

Infraction	Date (mm/aaaa)	Ville, province/territoire/État	Pays	Service de police	Statut/Résultat

## Partie E - Renseignements supplémentaires

**Veillez répondre à toutes les questions dans cette section.**

Avez-vous déjà détenu un permis d'agent de sécurité ou d'enquêteur privé en Ontario?

Oui  Non

Si **oui**, veuillez fournir le numéro de permis :

Avez-vous déjà utilisé ou exploité une agence d'agents de sécurité et d'enquêteurs privés sous un nom différent de celui qui est indiqué dans la demande que vous soumettez?

Oui  Non

Si **oui**, veuillez indiquer le nom et le numéro de permis de l'agence ou des agences :

Est-ce qu'autres personnes, mis à part un membre de l'entité commerciale, ont ou pourraient avoir une participation financière ou autre dans l'entreprise?

Oui  Non

Si **oui**, veuillez fournir les détails :

Avez-vous déclaré faillite au cours des cinq (5) dernières années ou êtes-vous en train de le faire?

Oui  Non

Si **oui**, veuillez fournir les détails :

Avez-vous déjà été propriétaire, associé, dirigeant ou administrateur d'une entreprise qui a déclaré faillite ou est actuellement en train de le faire?

Oui  Non

Si **oui**, veuillez fournir les détails :

Avez-vous l'autorisation de travailler au Canada?

Oui  Non

## Partie F - Déclaration de consentement à la communication des renseignements

Je consens, au nom du registraire ou de toute personne autorisée par le registraire et la Direction des services privés de sécurité et d'enquête (DSPSE), à recueillir de l'information sur toute affaire reliée aux condamnations ou déclarations de culpabilité en vertu d'une loi du Canada jusqu'à la date de déclaration pour laquelle un pardon ou une suspension de casier en vertu de la *Loi sur le casier judiciaire* (Canada) n'a pas été émise ou accordée, toutes les condamnations ou déclarations de culpabilité pour des infractions provinciales ou des infractions en vertu d'une loi d'une autre province ou d'un autre territoire du Canada, toutes les amendes pour des infractions provinciales qui étaient impayées à la date de la déclaration, toutes les condamnations pour des infractions criminelles en vertu des lois d'autres juridictions pour lesquelles un pardon n'a pas été émis ou accordé, toutes les accusations pour de présumées infractions à une loi du Canada qui ont été portées et n'avaient pas été résolues à la date de la déclaration, et toutes les accusations pour de présumées infractions aux lois d'une autre juridiction qui ont été portées et n'avaient pas été résolues à la date de la déclaration.

Ce consentement est accordé conformément à l'alinéa 42(1)(b) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Je consens à ce que soient entièrement divulgués à la DSPSE par un service de police, un employeur, une organisation, une entreprise ou une personne à qui une copie signée, une photocopie ou une télécopie de ce consentement est remise, des renseignements, avis, rapports, dossiers, documents ou copies de ceux-ci, sous toute forme demandée. Ces renseignements peuvent inclure, sans s'y limiter, ce qui suit :

- Dossiers de police et historique de l'implication policière, incluant les rapports et condamnations fédéraux et provinciaux, les incidents locaux et les renseignements.
- Renseignements financiers, incluant les vérifications de l'agence d'évaluation du crédit et des banques.

Je comprends que tous les renseignements obtenus pendant cette vérification des antécédents peuvent être divulgués par le registraire, ou toute personne autorisée par celui-ci, afin de déterminer l'admissibilité à la délivrance d'un permis d'agence d'agents de sécurité et d'enquêteurs privés.

Je consens à ce que les autorités enquêtent sur mon statut d'immigration au Canada et à ce que les services d'immigration divulguent les résultats d'une enquête au registraire ou à toute personne autorisée par le registraire.

Je suis pleinement au courant de mes droits et responsabilités de détenteur de permis en vertu de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête*.

### Signature de la décharge de responsabilité

Par la présente, je libère et décharge à jamais Sa Majesté le Roi du chef de l'Ontario de tous recours, réclamations et demandes pour dommages et perte ou blessure quels qu'ils soient que je pourrais subir par la suite après avoir divulgué mes renseignements dans le cadre du traitement de cette demande.

Toute personne qui fournit sciemment de faux renseignements dans une demande en vertu de la *Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête* est coupable d'une infraction et peut se voir refuser un permis ou sa demande de permis.

Nom de famille/Nom unique

Prénom	Autre(s) prénom(s)
Signature	Date (jj/mm/aaaa)

**Veillez joindre votre déclaration à la demande dûment remplie de votre agence et poster le tout à:**  
ServiceOntario  
Bureau des services de permis d'exercer  
C.P. 4500  
Kingston (Ontario) K7L 0E1

## Annexe A : Règlement sur le droit à un permis - casier judiciaire vierge

Voici la liste des 83 infractions prescrites aux termes du Règlement de l'Ontario 37/08 : Droit à un permis - casier judiciaire vierge.

- Vous pouvez prendre connaissance de ces infractions ci-dessous ou en ligne à l'adresse suivante : [Règl. de l'Ont. 37/08 : Droit à un permis - casier judiciaire vierge | ontario.ca](https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/080037) (<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/080037>)

Si vous avez été reconnu coupable de l'une des infractions suivantes et que vous n'avez pas obtenu de pardon ou de suspension de casier pour celles-ci, vous n'êtes pas admissible à un permis.

Élément	Disposition	Description
1	Paragraphe 57 (1)	Faux ou usage de faux en matière de passeport
2	Article 83.02	Fournir ou réunir des biens en vue de certains actes
3	Article 83.03	Fournir, rendre disponibles, etc. des biens ou services à des fins terroristes
4	Article 83.04	Utiliser ou avoir en sa possession des biens à des fins terroristes
5	Article 83.18	Participation à une activité d'un groupe terroriste
6	Article 83.19	Facilitation d'une activité terroriste
7	Article 83.21	Charger une personne de se livrer à une activité pour un groupe terroriste
8	Article 83.22	Charger une personne de se livrer à une activité terroriste
9	Article 83.23	Héberger ou cacher des terroristes
10	Article 83.231	Incitation à craindre des activités terroristes
11	Paragraphe 121 (1)	Fraudes envers le gouvernement
12	Article 129	Infractions relatives aux agents de la paix
13	Article 130	Prétendre faussement être un agent de la paix
14	Article 151	Contacts sexuels
15	Article 152	Incitation à des contacts sexuels
16	Article 153	Exploitation sexuelle
17	Article 153.1	Personnes en situation d'autorité
18	Article 163.1	Pornographie juvénile - production, distribution, etc.
19	Article 170	Père, mère ou tuteur qui sert d'entremetteur
20	Article 172.1	Leurre
21	Article 220	Le fait de causer la mort par négligence criminelle
22	Article 235	Meurtre - premier ou deuxième degré
23	Article 239	Tentative de meurtre
24	Article 244	Fait de causer intentionnellement des lésions corporelles - arme à feu
25	Article 245	Fait d'administrer une substance délétère
26	Article 264	Harcèlement criminel
27	Article 267	Agression armée ou infliction de lésions corporelles
28	Article 268	Voies de fait graves
29	Article 269.1	Torture
30	Alinéa 270 (1) (a)	Voies de fait contre un agent de la paix

Élément	Disposition	Description
31	Article 270.1	Désarmer un agent de la paix
32	Article 272	Agression sexuelle armée, menaces à une tierce personne ou infliction de lésions corporelles
33	Article 273	Agression sexuelle grave
34	Paragraphe 279 (1)	Enlèvement
35	Article 279.1	Prise d'otage
36	Article 280	Enlèvement d'une personne âgée de moins de 16 ans
37	Article 281	Enlèvement d'une personne âgée de moins de 14 ans
38	Article 282	Enlèvement en contravention avec une ordonnance de garde
39	Article 283	Enlèvement
40	Article 318	Encouragement au génocide
41	Article 319	Incitation publique à la haine, fomenter volontairement la haine
42	Article 324	Vol par dépositaire de choses frappées de saisie
43	Article 326	Vol de service de télécommunication
44	Alinéa 334 (a)	Vol de plus de 5 000 \$
45	Paragraphe 342 (1)	Vol, etc. de cartes de crédit
46	Article 344	Vol qualifié
47	Article 345	Fait d'arrêter la poste avec intention de vol
48	Article 346	Extorsion
49	Article 348	Introduction par effraction dans un dessein criminel
50	Article 356	Vol de courrier
51	Abrogé : Règl. de l'Ont. 71/10, art. 1	
52	Article 362	Escroquerie : faux semblant ou fausse déclaration
53	Article 363	Obtention par fraude de la signature d'une valeur
54	Article 367	Faux
55	Article 368	Emploi d'un document contrefait
56	Article 374	Rédaction non autorisée d'un document
57	Article 375	Obtenir, etc. au moyen d'un instrument fondé sur un document contrefait
58	Alinéa 380 (1) (a)	Fraude de plus de 5 000 \$
59	Article 382	Manipulations frauduleuses d'opérations boursières
60	Article 385	Cacher frauduleusement des titres
61	Article 386	Enregistrement frauduleux de titre
62	Article 387	Vente frauduleuse d'un bien immeuble
63	Article 388	Reçu destiné à tromper
64	Article 389	Aliénation frauduleuse de marchandises sur lesquelles on a avancé de l'argent
65	Article 390	Reçus frauduleux sous le régime de la <i>Loi sur les banques</i>

Élément	Disposition	Description
66	Article 392	Aliénation de biens avec l'intention de frauder des créanciers
67	Paragraphe 393 (1)	Fraude en matière de prix de passage, etc.
68	Article 394	Fraudes relatives aux minéraux précieux
69	Article 394.1	Possession de minéraux précieux volés ou obtenus illégalement
70	Article 396	Infractions relatives aux mines
71	Article 407	Contrefaçon d'une marque de commerce
72	Article 423	Intimidation
73	Article 423.1	Intimidation d'une personne associée au système judiciaire
74	Paragraphe 430 (4.1)	Méfait : culte religieux
75	Article 433	Incendie criminel : danger pour la vie humaine
76	Article 434	Incendie criminel : dommages matériels
77	Article 434.1	Incendie criminel : biens propres
78	Article 435	Incendie criminel : intention frauduleuse
79	Article 436	Incendie criminel par négligence
80	Article 462.31	Recyclage des produits de la criminalité
81	Article 467.11	Participation aux activités d'une organisation criminelle

**Tableau 2 - Infractions prévues par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (Canada)**

Élément	Disposition	Description
1	Paragraphe 5 (1)	Trafic de substances
2	Paragraphe 6 (1)	Importation et exportation